



Règlement du Concours 2018

Trophée "Ceili"

Soliste Tout Instrument

(bois, cordes, cuivres, claviers ... peu importe)

But du concours :

Mise en valeur d'un instrument par la conception de la suite (choix et adaptation du répertoire, construction, arrangements, enchaînements) et par l'expression musicale qui s'en dégage.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec l'aide du pub "Le Ceili".

Article 2 – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours est ouvert aux musiciens solistes pratiquant tout type d'instrument (hormis les instruments purement rythmiques). La sonorisation n'étant qu'un renfort d'amplification il ne peut être fait usage ni d'effet électronique ni de boîte à rythme.

Déroulement du concours :

Article 4 – Les concurrents présenteront une suite d'airs enchaînés, sans interruption, composée de musique des différentes contrées celtiques. (Bretagne, Irlande, Ecosse, Pays de Galles, Galice, Asturies, Ile de Man ...)

Article 5 – La suite devra comprendre des airs d'au moins deux genres différents (danses, marches, mélodies etc...).

Article 6 – La durée de la suite sera d'environ 6 minutes.

Article 7 – Le concours sera sonorisé pour les instruments qui le nécessitent, le réglage de la sonorisation se fera rapidement juste avant la prestation.

Article 8 – Le concurrent devra donner au public des explications sur son répertoire (genre, origines, sources ...) ainsi que sur l'instrument qu'il pratique (toutefois, considérant que le public a des connaissances sur certains instruments, les anecdotes originales seront les bienvenues).

Dotation du concours et jugement :

Article 9 – Le concours est doté de lots divers, le vainqueur sera détenteur du Trophée Ceili pour une période d'un an, après quoi il devra remettre le trophée en jeu. Suite à trois victoires consécutives le trophée sera conservé par le lauréat.